

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 409 (Rect)

présenté par
M. Maurice Leroy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Le chapitre IV du titre III du livre I^{er} et le chapitre unique du titre IV du livre II de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales sont abrogés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.